

l'ordre et la répression du racolage. Pour subvenir aux dépenses de ce corps, une taxe de 3 centins par tonne était prélevée sur tout bateau, dans les deux ports, payable annuellement pour les vaisseaux de moins de 100 tonnes, et bi-annuellement par les vaisseaux d'un tonnage plus élevé. Cependant la chambre de commerce de Montréal ayant, à plusieurs reprises demandé, dans l'intérêt du commerce, l'abolition de ces droits, on décida de ne plus maintenir ce corps de police qui fut, en conséquence, débandé le 30 novembre 1889. Un arrêté du conseil, en date du 20 avril 1893, abolissait le corps de Québec.

1046. Comme fonds de secours pour les marins malades et blessés, tout vaisseau d'un tonnage de plus de 100 tonnes est tenu de payer un droit de 2 centins par tonne, par 3 versements par année ; les vaisseaux de moins de 100 tonnes ne paient qu'une fois par année. Les vaisseaux pêcheurs ont maintenant droit aux mêmes privilèges que les autres vaisseaux, pourvu que les droits soient payés avant chaque voyage de pêche. Tout vaisseau non enregistré en Canada, et affecté exclusivement à la pêche est exempt du paiement de ce droit.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à Ontario, mais une subvention parlementaire de \$500 est accordée à chacun des hôpitaux généraux, à Kingston et Sainte-Catherine, pour secourir les navigateurs. A Montréal les marins malades sont soignés à l'Hôpital Général et l'hôpital Notre-Dame, et à Québec aux hôpitaux Jeffery et Hôtel-Dieu. Il y a des hôpitaux de marine à Saint-Jean, St-Andrew, Miramichi, Richibouctou et Bathurst, dans le Nouveau-Brunswick ; à Yarmouth, Pictou, Sydney, Lunenburg et Pointe Tupper, dans la Nouvelle-Ecosse, et à Victoria, dans la Colombie Anglaise. Les marins sont aussi soignés à Victoria General Hospital, Halifax, et aux hôpitaux Ile du Prince-Edouard et Charlottetown, dans l'Ile du Prince-Edouard.

Dans les ports où il n'y a pas d'hôpitaux d'établis, le soin de secourir les marins malades est confié à l'officier en chef des douanes.

Le montant total de droits payés en 1893 s'est élevé à \$46,191, soit une augmentation de \$1,809 sur l'année 1892. Les dépenses se sont élevées à \$35,052, soit \$11,139 de moins que les recettes. L'excédent des dépenses sur les recettes, durant les 25 dernières années, a été de \$17,344.

L'hôpital de marine et d'immigration de Québec a été fermé le 31 décembre 1890, le gouvernement ayant constaté que l'édifice était trop grand et coûtait trop cher d'entretien.

1047. Le nombre de vaisseaux sur le registre du Canada, le 31 décembre 1893, était de 7,113, comprenant un tonnage total de 912,-